



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 15 octobre 2023	Heure de départ 18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp. : 11°C)	Vent 14 km/h (Nord)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification 2 SC	Inscriptions totales 77/84	
Total des paris mutuels	\$372,160			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Gillies, Peter (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du cheval, "TUF COOPER", de la Course 10.

Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Un retrait hâtif a été effectué par les juges (transportation) du cheval, "ASSASSINS CREED", de la Course 9.

Kyle Forgie, qui a complété les huit courses de qualification conformément à la Décision #2329750 de la CAJO, est maintenant autorisé à participer aux courses ordinaires.

Examen avec le conducteur, Ryan Guy, au sujet de la règle 22.19 de la CAJO (les conducteurs doivent garder les pieds dans les étriers) alors qu'il conduisait le cheval, "WHATINEEDISAMAN", dans la Course 4, disputée le 12 octobre.

M. Guy a été trouvé coupable d'avoir enfreint cette règle (deuxième infraction à cette règle au cours d'une année) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 300 et une suspension de conduite de cinq jours.

La décision sera communiquée ultérieurement.

Examen avec le conducteur, Mike Healey, au sujet de sa stimulation exercée sur le cheval, "SHADOW DAVE", lors de la Course 5, disputée le 8 octobre.

Après avoir visionné la vidéo de la course, fourni des informations sur les stimulations acceptables et discuté de la structure des sanctions en cas d'infraction aux règles relatives aux stimulations, un avertissement officiel a été inscrit sur la licence du participant.

Courses :

- Marie-Claude Auger a été autorisée à se retirer de deux courses.
 - Jacques Beaudoin et Gordon Ley ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.
- L'heure de départ a été retardée pendant que les systèmes de pari mutuel et de l'affichage graphique ont été réinitialisés.
1. Le conducteur du #4, "JAMES REIGNS", (Guy Gagnon), prendra part à l'examen de sa stimulation observée dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. **Enquête** pour le #6, "JET ROCK", (Robert Shepherd) qui a fait un bris d'allure dans le dernier droit et à la ligne d'arrivée.
Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise par le #6, qui a subi un bris d'équipement (baguette de tête) dans le dernier droit.
Il a été signalé dans la statistique avec de l'équipement brisé.
Il a terminé la course en 3^e position avec de l'équipement brisé, sans être dépassé.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/XttnZlc7T9c>
 6. Le conducteur du #4, "PRETTYDIVA", (Antonio Vecchio), sera présent pour l'examen de sa stimulation observée dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.

7. Le conducteur du #1, "MERCENARY", (Samuel Fillion), a été averti au sujet de la règle 22.23.03 (d) de la CAJO (le fouet doit rester au-dessus du niveau du sulky).
Rien d'autre à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Reprise de départ à cause du #9, "ROLLIN WITH ROCK", (Robert Shepherd), qui refusait de tourner.

Enquête et objection soumise par le conducteur du #2, "WHISTLER", (Robbie Robinson), contre celui du #1, "ALWAYSOURWAY", (Pascal Berube), pour une éventuelle obstruction commise avant le poteau de ¼ de mille.

Lors de l'examen de la vidéo de la course, on a pu constater qu'au moment où le #2, maîtrisait la direction de son cheval, un contact était survenu entre les roues des deux chevaux.

Le #1 a été signalé dans la statistique avec un bris d'allure par cause d'obstruction et le #2 avec une obstruction.

L'objection a été acceptée.

Le #2, arrivé en 6^e position, a été placé en 8^e position, conformément à la règle 22.09 de la CAJO.

Aucune sanction n'est imposée à M. Robinson.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/8nJXf89dgQM>

10. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 9

Le #5, "ROCKNROLL NATION" (1), pour \$ 8,500, par John Hopkins, (Mandy Archer entraîneur).